



Global Social Observatory
Geneva, Switzerland

Note de référence

Engagement dans le Mouvement SUN : Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Résumé

Janvier 2015



www.gsogeneva.ch

Soutenir le Mouvement pour
le renforcement de la nutrition



S'ENGAGER • MOTIVER • INVESTIR

Note de référence **Engagement dans le Mouvement SUN :**

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Résumé



www.creativecommons.org

Ce document est distribué sous licence internationale de type Paternité-Partage
des Conditions Initiales à l'Identique 4.0 (Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0)

Janvier 2015

Niamsmima Vereria (27 ans) et Yandelaya Serephina (25 ans) portent un sac de maïs prêt pour l'a collecte hors du COACMU (Coopérative des Agriculteurs des Céréales de Musaza), un achat pour la coopérative Progress Farmers dans le village Musaza, district de Kirehe, Rwanda. P4P, une initiative de la Fondation Gates, fonctionne par le biais du Programme alimentaire mondial pour acheter de l'aide alimentaire pour les réfugiés au Rwanda auprès des coopératives de petits agriculteurs de Kirehe et d'autres parties du comté.



© Bill & Melinda Gates Foundation / Jake Lyell

Le Mouvement SUN



S'ENGAGER • MOTIVER • INVESTIR

Grâce à une alimentation appropriée, les enfants, les familles, les communautés et les pays prospéreront.

En travaillant ensemble en tant que mouvement, nous pouvons accomplir beaucoup plus qu'en agissant individuellement.

A photograph of a group of children running and playing outdoors, smiling. The image is credited to G.M.B. Akash.

The logo for Scaling Up NUTRITION, featuring a stylized sun icon above the text 'Scaling Up NUTRITION'.

ENGAGER
Les gouvernements.
La société civile. Les systèmes des Nations Unies. Le secteur privé. Les donateurs et les scientifiques

SE MOTIVER
les uns les autres pour découvrir de nouvelles façons de travailler collectivement

INVESTIR
dans des actions essentielles pour le droit de chacun à une nutrition adaptée

Affiche SUN

Le Mouvement SUN est un engagement collectif « pour tirer le meilleur parti de l'expérience et des ressources diversifiées et favoriser la coordination à l'appui des efforts menés par les pays pour le renforcement de la nutrition. »¹. Il a évolué depuis 2010 sous la direction d'un Groupe principal de 27 membres avec l'appui de quatre réseaux autonomes, un certain nombre d'équipes spéciales de travail, et un Secrétariat pour faciliter l'action commune et la redevabilité mutuelle.

Lorsque le Groupe principal s'était réuni en septembre 2012, ils avaient requis un document qui devait servir de point de référence pour les gouvernements et les partisans dans les pays SUN visant à prévenir les conflits d'intérêts et prendre rapidement des mesures pour les gérer en cas de survenance.

L'Observatoire social mondial (GSO)- un forum indépendant de dialogue multi-acteurs- a reçu le soutien de la Fondation Bill et Melinda Gates pour l'élaboration d'un tel document.

La note de référence qui en découle est le produit de la consultation interactive entre les gouvernements des pays du Mouvement SUN et les réseaux d'appui au sein du Mouvement.

¹ Stratégie du Mouvement SUN, septembre 2012.



Saleha Khatoon (26 ans) tient un tas de légumes frais qu'elle a cultivés dans son propre potager du village Subgari dans le district Natore au Bangladesh.



Enfants portant de l'eau dans le district de Chongwe en Zambie



Élèves déjeunant à l'école primaire Iyiola Matanmi à Osogbo, État d'Osun, au Nigeria. Cette école primaire participe au Programme d'alimentation des écoles primaires à base de culture locale dans l'État d'Osun, mis en place pour améliorer l'état nutritionnel des élèves, ainsi que pour accroître leur taux de fréquentation, de rétention et d'achèvement de cycle dans les écoles primaires.

Objet de la note de référence

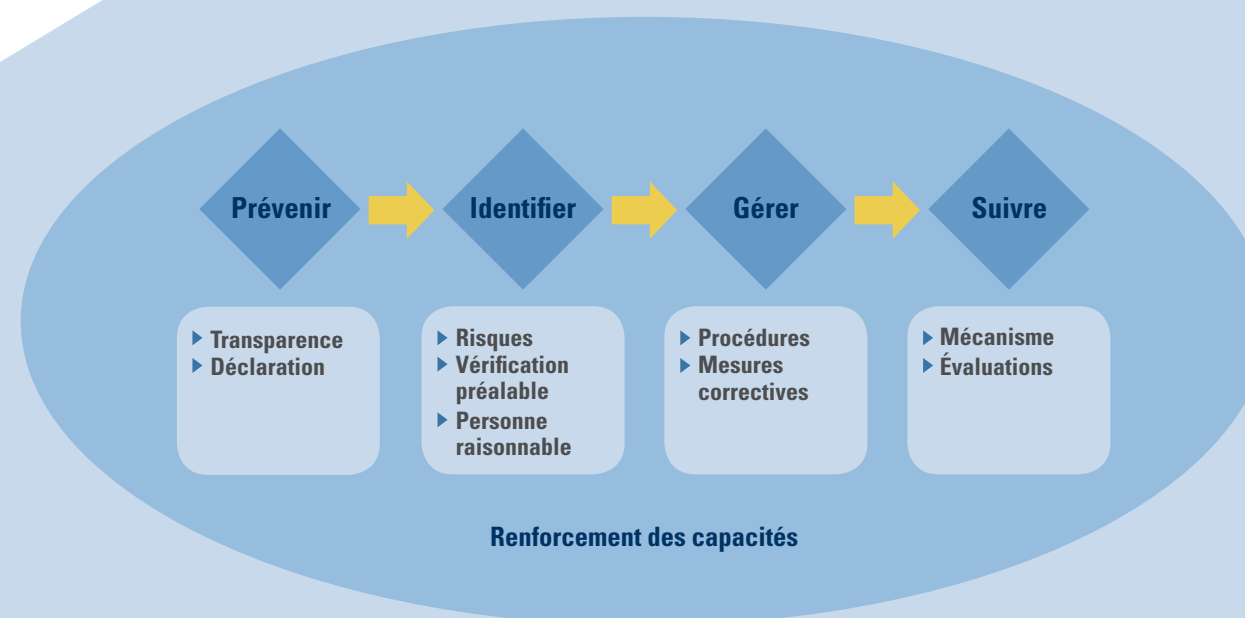
La note de référence est conçue pour soutenir la gestion de l'action efficace multi-acteurs entreprise par les gouvernements des pays du Mouvement SUN visant à garantir aux femmes ainsi qu'aux enfants une nutrition adéquate pendant les étapes cruciales de leur vie. Elle énonce les éléments clés d'un processus de gestion active, en supposant que des procédures claires et diffusées publiquement pour la prévention, l'identification, la gestion et le suivi des conflits d'intérêts fassent partie intégrante de la bonne gouvernance. Elle est censée s'améliorer à la lumière de l'expérience, et le Groupe principal est invité à s'assurer de cette amélioration à travers un processus d'examen régulier.

Définition du conflit d'intérêts

Il est courant pour des personnes ou des organisations participant à une entreprise commune d'avoir des intérêts privés ou secondaires qui ne sont pas liés à leurs activités dans l'entreprise commune. Les **Intérêts divergents ou concurrents** existent lorsque des individus ou des organisations ont des divergences d'opinion sur une question, lorsque leurs valeurs ou même leurs intérêts s'étendent dans des directions différentes, ou lorsque leurs intentions diffèrent. Les intérêts divergents ou contradictoires peuvent être mis en synergie par le dialogue, le débat et la négociation. Dans le contexte de la plateforme multi-acteurs nationale du Mouvement SUN, un **conflit d'intérêt individuel** se pose lorsque la poursuite des intérêts privés ou secondaires d'un individu particulier a pour effet de compromettre, de perturber ou de prendre le pas sur l'effort commun. Un **conflit d'intérêts organisationnel ou institutionnel** survient lorsque la poursuite des intérêts privés ou secondaires de l'organisation a pour effet de compromettre, de perturber ou de prendre le pas sur l'effort commun.

Application des principes d'engagement SUN

Un principe fondamental du Mouvement SUN est que ceux qui s'y engagent s'engagent implicitement à œuvrer pour que toutes les mères et tous les enfants soient habilités à exercer leur droit à une bonne nutrition. Travailler dans le respect du cadre juridique et politique en place est une condition préalable, y compris respecter les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé prescrivant le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et d'autres politiques liées à la nutrition. La Stratégie du Mouvement SUN 2012- 2015 et la feuille de route SUN révisée 2012 proposent un ensemble de principes d'engagement à travers lequel les différentes parties prenantes s'engagent dans le Mouvement. Ces principes servent de base pour évaluer le comportement individuel et organisationnel et identifier les éventuels conflits d'intérêts entre les parties prenantes. Trois autres principes reflètent les préoccupations distinctes soulevées lors des consultations lorsqu'il s'agit de conflits d'intérêts (voir l'encadré sur les Principes de l'engagement à la page 8).



Composantes de la note de référence

La Note de référence couvre les principales composantes d'un cadre de politique de conflit d'intérêts qui peut être utilisé par les gouvernements participant au Mouvement SUN :

- (a) la prévention,
- (b) l'identification,
- (c) la gestion et
- (d) le suivi des situations de conflit d'intérêt.

Elle se termine par une section sur le renforcement des capacités nécessaires pour gérer ces éléments.

Prévention des conflits d'intérêts

La première composante d'une politique globale de conflit d'intérêts consiste à mettre en place des mécanismes de prévention, en mettant l'accent sur la promotion de l'inclusion. Il se agit de

- (a) politiques ouvertes et transparentes sur les conflits d'intérêt qui sont clairement écrites, et
- (b) des procédures de déclaration d'intérêts harmonieusement appliquées.

Politiques ouvertes et transparentes pour éviter les conflits d'intérêts

Les gouvernements sont encouragés à assurer la transparence et la prévisibilité dans leurs politiques en étant précis sur la définition des conflits d'intérêts. Au meilleur des cas, des déclarations définissant les conflits d'intérêts doivent être rédigées, et les parties prenantes doivent être tenues de les appliquer. L'adoption de ces politiques grâce à la collaboration multi-acteurs renforce leur légitimité.

Le rôle de la déclaration d'intérêts dans la prévention

Les parties prenantes doivent déclarer les intérêts privés / primaires ou secondaires qui pourraient avoir une incidence sur leur participation à des plates-formes nationales multi-acteurs de renforcement de la nutrition. Les gouvernements sont encouragés à s'efforcer de parvenir à un consensus entre les parties prenantes au sein de leurs plates-formes multi-acteurs en ce qui concerne les renseignements qui doivent être divulgués et la manière de traiter les informations confidentielles. La politique sur la divulgation doit inclure une liste accessible au public des types d'intérêts qu'il faut publier, élaborée par l'autorité compétente responsable de la surveillance des conflits d'intérêts.



Enfants recueillant de l'eau d'une pompe. Éthiopie.

Adapter les principes SUN d'engagement à des situations de conflit d'intérêts

- 1. TRANSPARENCE TOTALE SUR LES INTENTIONS ET L'IMPACT :** Les parties prenantes s'engagent à avoir un comportement transparent dans toutes leurs interactions dans le cadre du Mouvement SUN. Les parties prenantes s'engagent également à faire des évaluations rigoureuses de l'impact de l'action collective et des contributions des parties prenantes qui sont des particuliers.
- 2. INCLUSION :** le Mouvement SUN est ouvert à toutes les parties prenantes qui démontrent leur engagement à ses objectifs. L'exclusion devrait être évitée autant que possible.
- 3. RESPECT DES DROITS :** toutes les parties prenantes doivent agir en conformité avec un engagement à respecter l'égalité et les droits de toutes les femmes, de tous les hommes et de tous les enfants.
- 4. DISPOSITION À LA NÉGOCIATION :** toutes les parties prenantes du Mouvement SUN sont chargées d'offrir un appui cohérent et réactif aux gouvernements nationaux pour leur mise en place des politiques et plans nationaux de nutrition. Les parties prenantes chercheront à résoudre les divergences d'approche ou les divergences ou contradictions d'intérêts dès qu'elles se présentent.
- 5. PRÉVISIBILITÉ ET REDEVABILITÉ MUTUELLE :** toutes les parties prenantes sont collectivement redevables de leurs engagements communs, devraient poursuivre dans la voie de ces engagements d'une manière prévisible et être mutuellement redevables dans le respect des engagements prévus.
- 6. RAPPORT COÛT/EFFICACITÉ :** Les parties prenantes doivent être guidées par les données disponibles sur les politiques et les actions qui ont l'impact le plus étendu et le plus durable à moindre coût.
- 7. COMMUNICATION PERMANENTE :** toutes les parties prenantes s'engagent à échanger régulièrement sur leurs intentions, leurs actions, leurs expériences et leurs préoccupations.
- 8. AGIR AVEC INTÉGRITÉ ET DE FAÇON ÉTHIQUE POUR RENFORCER LA RÉPUTATION ET L'IMPACT DU MOUVEMENT SUN :** les parties prenantes doivent reconnaître que les conflits d'intérêts individuels et organisationnels doivent être gérés avec la plus grande intégrité.
- 9. ÊTRE MUTUELLEMENT RESPECTUEUX ET CHERCHER À GAGNER LA CONFIANCE DE CEUX AVEC LESQUELS L'ON TRAVAILLE :** les parties prenantes font différentes contributions à l'effort collectif. Construire la confiance nécessaire pour la collaboration exige le respect de ces différences.
- 10. NE PAS NUIRE :** Toutes les parties prenantes se sont engagées à veiller à ce que toutes les mères et tous les enfants soient habilités à exercer leur droit à une alimentation adéquate. Quelle que soit l'action entreprise, le bien-être des mères et des enfants à risque de sous-nutrition doit rester un objectif primordial. Pour cette raison, les conséquences négatives possibles de toutes les actions doivent être examinées avant toute prise de décision.

Identification d'un conflit d'intérêts

Quand un conflit d'intérêts est soupçonné dans un pays SUN, la prochaine étape est d'en déterminer l'existence ou dans le cas d'une divergence d'intérêt, d'en déterminer l'effectivité (ou si les intérêts sont effectivement concurrentiels), ainsi que vérifier s'il est possible de faire converger les intérêts à travers le dialogue et la négociation. La Note de référence décrit une **approche fondée sur le risque** pour identifier les conflits d'intérêts, ainsi qu'une approche de vérification préalable visant à assurer que les conflits d'intérêts potentiellement dommageables sont identifiés et résolus.



Les filles de Pauline Ochola Levine, 5 ans, et Lesley, 7 ans, et son mari John Ochieng dégustent leur petit-déjeuner à domicile à Nairobi, au Kenya.

Une approche fondée sur le risque

Une approche fondée sur les risques peut anticiper et analyser le risque potentiel de conflits d'intérêts liés à des situations particulières, plutôt que d'exiger une divulgation par-dessus bord des informations sur les intérêts. Une méthode utile consiste à examiner ce qu'une « personne raisonnable » penserait d'une situation donnée : « Une personne raisonnable en possession des faits pertinents conclurait-elle que l'objectif collectif du Mouvement SUN est menacé par les actions de toute partie prenante ? »

Une approche de diligence raisonnable

La diligence raisonnable se réfère à un processus d'examen, transparent et équitable. Elle peut inclure des procédures pour distinguer entre une divergence d'intérêts et un conflit d'intérêts réel, ainsi que des procédures pour évaluer si aucun dommage ne pourrait se produire en raison d'un conflit d'intérêts potentiel. Les mécanismes et procédures permettant d'identifier la présence de conflits d'intérêt éventuels, réels ou supposés peuvent varier d'un pays à l'autre, mais l'établissement d'une norme uniforme, basée sur les principes d'engagement SUN permettrait de renforcer la cohérence du Mouvement dans son ensemble.



© Bill & Melinda Gates Foundation / Jake Lyell

Odetta Mukanyiko (38 ans) récolte du maïs dans son champ dans le village Musaza, district de Kirehe au Rwanda. Purchase for Progress (Achat pour le progrès), une initiative de la Fondation Gates, fonctionne par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial pour relier les petits agriculteurs de Musaza et d'autres zones autour du Rwanda avec un marché pour leurs haricots et maïs.

Suivi

La gestion par un pays de ses plates-formes multi-acteurs bénéficie de l'existence d'un mécanisme de suivi pour s'assurer que les procédures de prévention, d'identification et de gestion des conflits d'intérêts sont appliquées de manière cohérente et efficace. Ce mécanisme peut comprendre des mesures d'efficacité basées sur des normes convenues pour la définition d'un conflit d'intérêts. À certains moments, il peut être jugé nécessaire de modifier les procédures de suivi. Cela pourrait impliquer la création d'un nouveau mécanisme de suivi, l'adaptation d'un mécanisme de surveillance existant de sorte qu'il puisse être appliqué à tous les aspects du plan d'action national d'un pays, ou l'établissement d'un processus d'examen externe.

Gestion des conflits d'intérêts

En s'appuyant sur les principes d'engagement SUN, la résolution des conflits d'intérêts devrait accorder la plus haute priorité à la prévention.

Une fois un conflit d'intérêts a été déterminé comme existant, la prochaine étape consiste à parvenir à un accord sur la façon de le gérer. Les gouvernements sont encouragés à mettre en place des **procédures de gestion des conflits d'intérêts** avant que quelque conflit d'intérêt ne se pose, et d'établir un accord sur l'application appropriée des différentes **options pour la gestion d'un conflit**.

Procédures

Les procédures de gestion des conflits d'intérêts nécessitent une gestion active par les gouvernements nationaux. Un gouvernement pourrait mettre en place un comité d'examen ou adapter un mécanisme d'examen existant pour superviser la résolution des conflits d'intérêt entre les membres de plates-formes multi-acteurs. L'accent devrait être placé sur la formation continue sur les approches qui fonctionnent (et qui ne fonctionnent pas) à travers l'échange régulier des leçons pertinentes.

Mesures correctives

Une option consiste à inviter la partie prenante à l'origine du conflit d'intérêts à prendre des mesures volontaires pour supprimer la cause du conflit. Une autre option consiste à s'appuyer sur la divulgation publique des intérêts en cause. Si un conflit d'intérêts potentiel est identifié, mais pas réputé être réel, il peut toujours être possible pour la partie prenante concernée d'être impliquée dans l'effort commun, en particulier lorsque le niveau de participation de la partie prenante fait qu'il soit peu probable qu'un conflit survienne.

Les principales options disciplinaires pour traiter les conflits d'intérêts sont exclusives. La partie prenante peut être exclue d'entreprendre des initiatives ou des activités spécifiques ou exclue de la prise de décision sur une initiative spécifique de prise de décision. L'option la plus extrême est d'exclure la partie prenante de la plate-forme nationale multi-acteurs, que ce soit temporairement ou de façon plus permanente. Les gouvernements sont encouragés à gérer les conflits d'intérêt de manière transparente et en temps opportun.

Renforcement des capacités

Les gouvernements participant au Mouvement SUN peuvent souhaiter renforcer les capacités de gestion des conflits d'intérêts. Le renforcement des capacités peut se produire à plusieurs niveaux, du niveau national au niveau sectoriel et communautaire. À plus long terme, le Secrétariat du Mouvement SUN peut servir de référentiel d'un inventaire des études de cas, des exemples pratiques et des résultats positifs.



www.gsogeneva.ch

**Soutenir le Mouvement pour
le renforcement de la nutrition**



S'ENGAGER • MOTIVER • INVESTIR